



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le 14 août 2014 à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
248, 27 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 975 397)	La demande a pour objet d'autoriser la subdivision des lots 1 975 397 et 4 061 844 et la création de 2 nouveaux lots, dont l'un des lots : <ul style="list-style-type: none"><li>- avec un frontage de 12,8 mètres au lieu de 15 mètres ;</li><li>- avec une superficie de 440,8 m<sup>2</sup> au lieu de 450 m<sup>2</sup>.</li></ul>

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 16 juillet 2014.

Jacques Robichaud  
Avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier